

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 669**25 juin 2003****SOMMAIRE**

Aelle Holding S.A., Luxembourg	32086	Mark I, S.à r.l., Luxembourg	32112
Agrami S.A., Luxembourg	32107	Maxima S.A., Bigonville	32106
Amstimex S.A., Luxembourg	32074	Menuiserie Sauber Jules, S.à r.l., Beidweiler	32105
Atech Corporation S.A., Luxembourg	32103	Miro Fassaden, GmbH, Remerschen	32109
Atelier d'Architecture Paul Muller, S.à r.l., Luxembourg	32086	Miro Fassaden, GmbH, Remerschen	32110
Blue Lion S.A., Luxembourg	32111	Mori Holding S.A., Luxembourg	32087
Carboghise S.A., Luxembourg	32088	Mr. Biff, S.à r.l., Differdange/Niedercorn	32111
CBZ Sport Construct S.A., Sandweiler	32066	Nerium S.A., Luxembourg	32103
China Insurance Company S.A., Luxembourg	32107	Nerium S.A., Luxembourg	32103
China Insurance Company S.A., Luxembourg	32109	PanEuropean Oil Holdings S.A., Luxembourg	32077
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	32092	Passing Shot S.A.H., Luxembourg	32073
Crossroads Property Investors S.A., Luxembourg	32076	Polowanie S.A.H., Luxembourg	32112
EBC, European Business Consulting, S.à r.l., Luxembourg	32086	Rantum S.A.H., Luxembourg	32068
Eco Equity Investment S.A., Luxembourg	32109	Ras Asset Management Lux S.A., Luxembourg ..	32103
Egée, S.à r.l., Luxembourg	32070	Saradar Fund Sicav, Luxembourg	32069
Elto Shipping S.A., Stadtbredimus	32087	Sestante Holding S.A., Luxembourg	32085
Envirotrans S.A., Luxembourg	32103	Solitex S.A. Warenvertrieb-Import-Export, Schiff- flange	32089
Eurosalande S.A., Luxembourg	32074	Solitex S.A. Warenvertrieb-Import-Export, Schiff- flange	32089
G.E Credit Corporation S.A., Strassen	32105	Somtralux S.A., Stadtbredimus	32105
Gasparini International Developments S.A., Luxembourg	32087	Sorti S.A., Luxembourg	32084
Global Invest S.A.	32069	Star Investments Holding S.A., Luxembourg	32104
Hathor S.A.H., Luxembourg	32066	Steriano Holding S.A., Luxembourg	32086
Haykal S.A.H., Luxembourg	32066	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	32076
Icori, S.à r.l.	32087	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	32076
IKB International S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	32085	Sunair Luxembourg S.A., Luxembourg	32067
Immobilière Carlo Fischbach, S.à r.l., Luxembourg	32106	Team S.A., Luxembourg	32110
Immoguard S.A., Luxembourg	32071	Team S.A., Luxembourg	32110
Inter Ré S.A., Senningerberg	32066	Tess-Cat, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32104
Iride S.A., Luxembourg	32085	Troichem S.A., Luxembourg	32077
Komeriah S.A., Luxembourg	32102	Uniosa S.A., Luxembourg	32075
Lester S.A., Luxembourg	32077	Universal Concept S.A., Luxembourg	32090
Limmo Investment S.A., Luxembourg	32105	Universal Concept S.A., Luxembourg	32091
Limmo Investment S.A., Luxembourg	32105	Universal Concept S.A., Luxembourg	32091
LMR Investments, S.à r.l., Luxembourg	32084	Valais Invest, S.à r.l., Luxembourg	32099
LMR Investments, S.à r.l., Luxembourg	32084	Valensole S.A.H., Luxembourg	32075
Luxembourg Contact Centers S.A., Luxembourg ..	32066	Valfond Mersch S.A., Mersch	32104
Mana Participations S.A., Luxembourg	32076	Valfond Mersch S.A., Mersch	32104
Mark I, S.à r.l., Luxembourg	32112	Valfond Mersch S.A., Mersch	32104
		Valley S.A., Luxembourg	32075
		Valtech S.A., Luxembourg	32111

**LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A., Société Anonyme - Soparfi,
(anc. COMPTTEL S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.357.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(028993.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

INTER RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029111.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

HAYKAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.040.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(029204.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

HATHOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.039.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(029205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

CBZ SPORT CONSTRUCT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Z.I. Scheidhof.
H. R. Luxemburg B 58.309.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. April 2003

Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

- Herr Fernand Zeutzius, Privatbeamter, wohnhaft in Luxembourg,
- Herr Karlheinz Cordel, Kaufmann-Diplom Techniker, wohnhaft in D-Wallenborn
- Herr Ernest Brandenburger, Gartenbautechniker, wohnhaft in Bergem.

Aufsichtskommissar:

- LUX-AUDIT S.A., 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

Luxembourg, den 7. April 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(029359.3/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SUNAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.026.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and three on the thirteenth of May.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

WELG HOLDING S.A., a company having its registered office at Archimedesstraat 7, B-8400 Oostende, inscribed at the commercial register of Oostende (Belgium) under the number 31 168.

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy given under private seal in Oostende (Belgium) on March 31, 2003.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- The company SUNAIR LUXEMBOURG S.A. société anonyme, with registered office at 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under No. 14.026, («the Company») has been incorporated by deed of Maître Joseph Kerschen, notary, on July 30, 1976, published in the Mé-morial C No. 233 of October 26, 1976.

- The articles of the Company have last been amended by deed of Maître Joseph Kerschen, notary, on October 28, 1977, published in the Mémorial C No. 291 of December 17, 1977.

- The share capital of the Company presently amounts to five million Luxembourg Francs (LUF 5,000,000.-) consisting of five thousand (5,000) shares of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, all the shares having been paid in at twenty-five per-cent (25%).

- The appearing person has become the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors and statutory auditor of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company;

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WELG HOLDING S.A., une société avec siège social à Archimedesstraat 7, B-8400 Oostende, inscrite au registre de Commerce d'Oostende (Belgique) sous le numéro 31 168.

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Oostende (Belgique), le 31 mars 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société SUNAIR LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 14.026 (la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire le 30 juillet 1976, publié au Mémorial C n° 233 du 26 octobre 1976.

- Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Kerschen, notaire, le 28 octobre 1977, publié au Mémorial C n° 291 du 17 décembre 1977.

- La Société a actuellement un capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, ces actions ayant été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 138S, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Elvinger.

(029461.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

RANTUM, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1449 Luxemburg, 2, rue de l'Eau.

H. R. Luxemburg B 43.008.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, welche am Dienstag, dem 13. Mai 2003 abgehalten wurde

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr von Herrn Jean Kaiser der von der Versammlung als Versammlungsleiter bestimmt wurde, eröffnet.

Die Versammlung benennt zum Schriftführer Herrn Paul Sonntag.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Ernst Beck.

Der Versammlungsleiter erklärt:

I) Die heute stattfindende Ordentliche Generalversammlung der RANTUM Société Anonyme Holding, ist auf Beschluss des Verwaltungsrates einberufen worden, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschliessen:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2002 mit dem Bericht des Rechnungskommissars.
2. Genehmigung des festgestellten Jahresabschlusses 2002.
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis 2002.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars für das Geschäftsjahr 2002.
5. Wahl des Verwaltungsrates.
6. Wahl des Rechnungskommissars.
7. Verschiedenes.

II) Das Gesellschaftskapital ist in voller Höhe vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie satzungsgemäss zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis von der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte der Tagesordnung zu beschliessen.

III) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese wird, nachdem sie von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, diesem Protokoll als Bestandteil hinzugefügt.

IV) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist die Ordentliche Generalversammlung formgerecht zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

Die Versammlung überprüft jeden Punkt dieser Erklärung und bestätigt dessen Richtigkeit.

Beschlussfassung

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Diskussion werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1. Den Berichten des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars über das Geschäftsjahr 2002 wird zugestimmt.
2. Dem festgestellten Jahresabschluss der RANTUM Société Anonyme Holding per 31. Dezember 2002 wird zugestimmt. Der Gewinn für das Geschäftsjahr 2002 beträgt USD 2.463.754,39
3. Es wird beschlossen, den Gewinn des Geschäftsjahres wie folgt zu verwenden:
USD 156.124,09 Verrechnung des Verlustvortrages
USD 87.000,00 Bildung gesetzliche Rücklage
USD 2.220.630,30 auf Gewinnvortrag
4. Dem Verwaltungsrat und dem Rechnungskommissar werden Entlastung erteilt.
5. Wahl des Verwaltungsrates. Die Mandate der Herren Gerhard Kappelhoff-Wulff, Jean Kaiser und Paul Sonntag als Verwaltungsratsmitglieder werden um 3 Jahre verlängert. Sie enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2006.
6. Wahl des Rechnungskommissars. Das Mandat der PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. wird um 3 Jahre verlängert. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2006.

Nach Erledigung der Punkte der Tagesordnung wird die Versammlung um 10.30 Uhr beendet.

J. Kaiser / P. Sonntag / E. Beck.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00960. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029410.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SARADAR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.258.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SARADAR CONSEIL S.A., société anonyme holding, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8, boulevard Royal, numéro de R.C. Luxembourg B 69.146, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 28 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SARADAR FUND SICAV, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} février 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 93 du 16 février 1999;

- que le capital social de la société SARADAR FUND SICAV s'élève actuellement à 48.047,26 USD représenté par cent cinquante-cinq (155) actions sans mention de valeur;

- que la société SARADAR CONSEIL S.A., société anonyme holding, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2002, la valeur nette d'inventaire au 3 février 2003 (actif net total 48.047,26 USD, VNI par action 309,98 USD) et les rapports du réviseur d'entreprises agréé de la Société sur ces mêmes comptes, décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, la société SARADAR CONSEIL S.A., société anonyme holding, décide la dissolution de la Société;

- que la dissolution anticipée de la Société est par la présente prononcée;

- que SARADAR CONSEIL S.A., société anonyme holding, dûment représentée par Madame Muriel Tixier, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 28 avril 2003, est, par la présente, nommée liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus larges, tels que stipulés aux articles 144 à 148bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

- que toutes les dettes de la Société ont été approvisionnées;

- que SARADAR CONSEIL S.A., société anonyme holding, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'actionnaire unique, s'engage expressément à prendre à sa charge tout l'actif et tout le passif de la Société connu ou inconnu à ce jour;

- que les livres comptables et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 17CS, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

G. Lecuit.

(029463.3/220/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

GLOBAL INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.952.

Conformément à la législation régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg, et

GLOBAL INVEST S.A., 37, Vat St. André, L-1128 Luxembourg est décidée.

La dénonciation du contrat de domiciliation a été notifiée en date du 2 juin 2003.

Pour le domiciliataire

J.-M. Wohl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029407.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

EGEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93759.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur René Pierre Solal, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EGEE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2003.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 14. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées moyennant versement en espèces par l'unique associé Monsieur René Pierre Solal, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement EUR 950,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur René Pierre Solal, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.P. Solal, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, vol. 17CS, fol. 81, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

P. Frieders.

(029702.3/212/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

IMMOGUARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 93.765.

—

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) G.T. IMMOBILIER S.A., R. C. Luxembourg B N° 64.135, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

2) GRAHAM TURNER S.A., R. C. Luxembourg B N° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOGUARD S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-trois du mois de juin de chaque année à dix-neuf heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société anonyme G.T. IMMOBILIER, préqualifiée, trente actions	30
2) La société anonyme GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain S. Garros, juriste, né à Alger, le 23 décembre 1940, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

b) G.T. IMMOBILIER, R. C. Luxembourg B N° 64.135, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

c) GRAHAM TURNER S.A., R. C. Luxembourg B N° 51.094, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

GRAHAM TURNER S.A., I.B.C. N° 319.166, avec siège social à Akara Building, De Castro Street, 24, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, tous présents ou représentés, se sont réunis et ont appelé Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, vol. 139S, fol. 15, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(029732.3/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PASSING SHOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 4 février 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, en remplacement de Madame Judith Petitjean et la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., en remplacement de Madame Francine Herkes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour PASSING SHOT S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029516.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

EUROSALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.960.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mai 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme EUROSALADE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 74.960, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 497 du 13 juillet 2000.

2.- Que le capital social de la société anonyme EUROSALADE S.A. s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme EUROSALADE S.A.

4.- Que par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société EUROSALADE S.A. avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme EUROSALADE S.A., déclare que tout le passif de la société EUROSALADE S.A. est réglé.

6.- Que la comparante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société EUROSALADE S.A. et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société EUROSALADE S.A. l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société EUROSALADE S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société EUROSALADE S.A.

9.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société EUROSALADE S.A.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, vol. 139S, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2003.

T. Metzler.

(030061.3/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

AMSTIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 21.512.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2003, nous vous prions d'apporter le changement suivant au registre de commerce:

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-1742 Luxembourg, 2-4, rue Jean-Pierre Huberty, est nommée administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029266.3/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

UNIOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.317.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moysé Dargaa en remplacement de Monsieur Alex Gauthier.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Moysé Dargaa, licencié en sciences commerciales, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour UNIOSA S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029524.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.636.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sabine Plattner en remplacement de Monsieur Alex Gauthier.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour VALLEY S.A.

M.J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029526.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VALENSOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.373.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 4 février 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Madame Judith Petitjean et la décision du Conseil d'administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., en remplacement de Madame Francine Herkes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour VALENSOLE S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029520.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MANA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.847.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moyse Dargaa en remplacement de Monsieur Alex Gauthier.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Moyse Dargaa, licencié en sciences commerciales, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour MANA PARTICIPATIONS S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029528.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

Le bilan consolidé au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour la société STOLT OFFSHORE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(029210.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour STOLT OFFSHORE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(029207.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01930, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour la société

Signature

(029276.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.600.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(029302.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

TROICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.825.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(029308.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.764.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth of May.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 33.149, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

duly represented by Mr Fotis S. Antonatos and by Mr Emmanuel Bussetil,

here represented by Mrs Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Geneva, Switzerland, on May 26, 2003, and

2) HONESDALE INVESTING INC., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Companies under the number 487012, having its registered office at Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Mrs Verena Lenz,

here represented by Mrs Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Geneva, Switzerland, on May 26, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the Articles of Incorporation) of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) under the name of PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A. (the Company).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by simple resolution of the board of directors. The address of the registered office may be transferred within the boundaries of Luxembourg-City by a simple resolution of the board of directors of the Company.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent and that these developments would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company consists, with respect to the law of 31st July, 1929, as amended (the 1929 Act), in the holding of participation, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the administration, development and management of such participation.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain any commercial establishments open to public. The Company may however participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form whatsoever and proceeds to the issuance of bonds and/or debentures.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary or useful for the accomplishment and developments of its purposes, remaining always however within the limits established by the 1929 Act governing holding companies and by article 209 of the law on commercial companies dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Company Act).

Art. 5. The subscribed share capital is set at 31,000.- (thirty one thousand euro) consisting of 1,000 (one thousand) ordinary shares with a par value of 31.- (thirty one euro) each.

The company may, to the extent and under terms permitted by Luxembourg law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares shall be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholder and within the limits of the 1915 Company Act.

A register of shareholders holding registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner of the share in relation to the Company.

Art. 7. The transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may also accept as evidence of the shares transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of April each year at 11.00 a.m. unless such day is not an ordinary business day in Luxembourg. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The notice periods and quorum required by law (and especially by the 1915 Company Act) shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by the Articles of Incorporation, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years.

The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting.

The shareholders shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors of the Company may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. The board of directors may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the general meetings of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given by the secretary or any director to all directors at least three days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, cable, telegram or telex, of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another director as his proxy. Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting or any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Company's corporate purpose.

The directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by a resolution of the board of directors of the Company or pursuant to article 14 of the present Articles of Incorporation.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and other affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company.

Art. 14. The Company will be bound, in any circumstances, by the joint signature of any two directors of the Company, by the managing director or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been duly delegated by the board of directors, jointly by two of the existing director's or by the managing director acting in its sphere of competence.

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor, or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six years.

The statutory auditor will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the Company.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or in any currency selected by the board of directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Company Act.

Art. 18. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted pursuant to the conditions and term set by the 1915 Company Act. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements referred to in the 1915 Company Act.

Art. 20. All matters not expressly governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance to Luxembourg law and especially the 1915 Company Act.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2003.
- 2) The first annual general meeting shall be held in April 2004.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., prenamed, nine hundred ninety nine shares	999
HONESDALE INVESTING INC., prenamed, one share;	1
Total: one thousand shares	1,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 31,000 is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the 1915 Company Act confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles of Incorporation comply with the provisions of article 27 of the 1915 Company Act.

Estimate of Incorporation Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand two hundred (2,200.-) euro.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three (3);
- (ii) that the number of auditors of the Company be set at one (1);
- (iii) that there be appointed as directors:

(a) Mr Fotis S. Antonatos, lawyer, born in Ethiopia on 1st December, 1945, with professional address at 3-5, Chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Geneva, Switzerland;

(b) Mr Emmanuel L. Bussetil, company director, born in Piraeus (Greece) on 17th November, 1951, with professional address at 12 Hay Hill, London, W1J 6DW, England;

(c) Mr Peter Kalantzis, company director, born in Athens (Greece) on 12th December, 1945, with professional address at PO Box 4002, Basel, Switzerland;

- (iv) that there be appointed as auditor:

PriceWaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

- (v) that the directors and auditor are appointed for a period of six years;

- (vi) that the registered office of the Company is at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société de droit luxembourgeois, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 33.149, ayant son siège social à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

dûment représentée par M. Fotis S. Antonatos et par M. Emmanuel Bussetil,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, Suisse, le 26 mai 2003, et

2) HONESDALE INVESTING INC., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 487012, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

dûment représentée Mme Verena Lenz,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée Genève, Suisse, le 26 mai 2003.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société anonyme (les Statuts) qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A. (ci-après la Société).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans les limites de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est établie pour une période indéterminée.

Art. 4. La Société a, en conformité avec la loi du 31 juillet 1929, telle que modifiée (la Loi de 1929), pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et l'administration, le développement et la gestion se rapportant à pareille prise de participations.

La Société n'exercera pas directement par elle-même quelconque activité de nature industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public. La Société peut cependant participer dans l'établissement et le développement de quelconque entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg ou à l'étranger, en lui apportant notamment toute assistance par voie de prêt, garanties ou autrement.

La Société peut emprunter dans quelconque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et valeurs mobilières.

En général, la Société peut prendre les mesures nécessaires et entreprendre toutes les opérations nécessaires qu'elle considère comme nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de son objet social, étant entendu qu'elle devra à tout temps rester dans les limites légales établies par la Loi de 1929 et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la Loi de 1915).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de 31,- (trente et un euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur ou partiellement dans l'une des deux formes et pour le surplus dans l'autre forme, et ce au choix de l'actionnaire et dans les limites de la Loi de 1915.

Un registre des actionnaires porteur d'actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le mention des transferts des actions et les dates de ces transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; dans l'hypothèse où une action serait détenue par plus d'une personne, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme étant le propriétaire de cette action à l'égard de la Société.

Art. 7. Le transfert des actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg, qui serait indiqué dans l'avis de convocation le second mercredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures à moins que ce jour soit un jour férié. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les délais de convocation et quorums requis par la loi (et plus particulièrement par la Loi de 1915) seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires aux fins de leur participation dans une quelconque assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et affirment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement des actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale.

Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et le terme de leurs fonctions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire administrateur ou non et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Les réunions du conseil d'administration seront valablement convoquées par deux quelconques administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par le secrétaire ou par tout directeur à tous les administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit soit par lettre ou télécopie, ou par câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, les votes pour et contre une résolution s'équivalent, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur pro tempore qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par quelconque administrateur.

Art. 13. Le conseil d'administration aura les pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique de la Société ainsi que l'exécution de tous les actes de disposition et d'administration de la Société ne dépassant pas l'objet social.

Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration ou en vertu de l'article 14 des présents Statuts.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations, en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, aux fondés de pouvoir de la Société.

Art. 14. La Société sera engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, conjointement par deux des administrateurs en charge ou par l'administrateur-délégué dans le cadre de ses compétences.

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes désigné par les Statuts ou dans les cas prévus par la loi, par un commissaire externe et indépendant. Le commissaire statutaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans.

Le commissaire statutaire sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

Le premier commissaire statutaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires

Art. 16. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul et à sa discrétion de la répartition des dividendes quand elle le jugera opportun et conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la Loi de 1915.

Art. 18. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité auxquelles il est fait référence dans la Loi de 1915. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires déterminera également les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur/s.

Art. 19. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 20. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et en particulier la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en avril 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

(1) PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., précitée, neuf cent quatre vingt dix neuf actions et	999
(2) HONESDALE INVESTING INC., précitée, une action;	1
Total: mille actions	1.000

Les actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de 31.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement et qu'en outre ces Statuts constitutifs sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Les comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Assemblée constitutive

Les comparantes, précitées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) Le nombre des commissaires de la Société est fixé à un (1);
- (iii) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - (a) M. Fotis S. Antonatos, avocat, né en Ethiopie le 1^{er} décembre 1945, avec adresse professionnelle à 3-5 Chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Genève, Suisse;
 - (b) M. Emmanuel L. Bussetil, directeur de sociétés, né à Piraeus (Grèce) le 17 novembre 1951, avec adresse professionnelle à 12 Hay Hill, Londres, W1J 6DW, Grande-Bretagne;
 - (c) M. Peter Kalantzis, directeur de sociétés, né à Athènes (Grèce) le 12 décembre 1945, avec adresse professionnelle à Boîte Postale 4002, Bâle Suisse;
- (iv) Est appelé aux fonctions de commissaire:

PriceWaterhouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

(v) Les administrateurs et le commissaire sont nommés pour un terme de six ans;

(vi) Le siège social est fixé à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 11, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(029727.3/230/426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

SORTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.274.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moysé Dargaa en remplacement de Monsieur Alex Gauthier.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Moysé Dargaa, licencié en sciences commerciales, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour SORTI S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029530.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LMR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 72.386.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

N. C. Whipp.

(029402.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LMR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 72.386.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

N. C. Whipp.

(029400.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.635.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 28 septembre 2001 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sabine Plattner en remplacement de Monsieur Alex Gauthier.

Cette même Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'administration du 8 janvier 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moysse Dargaa en remplacement de Madame Astrid Galassi.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Moysse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour IRIDE S.A.

S. Plattner

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029531.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SESTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 76.185.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moysse Dargaa en remplacement de Monsieur Alex Gauthier.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Moysse Dargaa, licencié en sciences commerciales, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour SESTANTE HOLDING S.A.

S. Plattner

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029533.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IKB INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 17.018.

Les comptes annuels et les documents relatifs de l'exercice au 2002/2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02199, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

IKB INTERNATIONAL

R. Spliid / R. K. Walisko

Directeurs

(029316.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

AELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.553.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sabine Plattner en remplacement de Madame Astrid Galassi.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Madame Marie-José Reyter

Madame Monique Juncker

Madame Sabine Plattner

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour AELLE HOLDING S.A.

S. Plattner

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029534.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

STERIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.813.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

(029336.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

ATELIER D'ARCHITECTURE PAUL MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.294.

—
Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en juin 2003.

Pour ATELIER D'ARCHITECTURE PAUL MULLER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(029414.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.530.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

EUROPEAN BUSINESS CONSULTING

Signature

(029415.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.582.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sabine Plattner en remplacement de Madame Astrid Galassi.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A.

M.J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029535.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

ELTO SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 75.406.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MORI HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.635.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour MORI HOLDING

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029515.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

ICORI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 53.299.

L'institut domiciliaire, COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION, S.à r.l., établie au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen dénonce avec effet immédiat le siège social de la S.à r.l., ICORI, dont le numéro du registre de commerce est B 53.299.

Strassen, le 1^{er} mars 2003.

L'institut domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029490.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

CARBOGHISE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.774.

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARBOGHISE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.774.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 119 du 25 février 1998. Les dernières modifications statutaires ont eu lieu en date du 25 juin 2001 par assemblée générale ordinaire sous seing privé ayant décidé le changement en devise d'expression du capital social en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Mademoiselle le président nomme secrétaire Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Mademoiselle le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 €), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tout présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2) Nomination d'un liquidateur;

3) Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et d'instruire de liquider la Société en conformité avec ladite loi;

4) Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur;

5) Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Augusto Ruffo Di Calabria, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, D. Martin, S. Bortolus, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(029517.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SOLITEX S.A. WARENVERTRIEB-IMPORT-EXPORT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3850 Schifflingen, 33, avenue de la Libération.

H. R. Luxemburg B 55.953.

Im Jahre zweitausendunddrei, am zwölften Mai.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der SOLITEX S.A. Warenvertrieb-Import-Export, Gesellschaft mit Sitz in Strassen, die gegründet wurde unter der Bezeichnung ELF-TEAM S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 14. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 5. November 1996, Nummer 565.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert unter Privatschrift (Umwandlung in Euro), am 10. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 23. August 2002, Nummer 1240.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Joseph Treis, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Gilbert Bock, Privatbeamter, wohnhaft in Schifflingen.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle nach L-3850 Schifflingen, 33, avenue de la Libération.

2.- Abänderung von Artikel sechs, Absatz zwei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle nach L-3850 Schifflingen, 33, avenue de la Libération.

Artikel eins, Absatz zwei der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

«Art. 1. Absatz zwei.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Schifflingen.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel sechs, Absatz zwei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 6. Absatz zwei.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Treis, G. Kettel, G. Bock, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 mai 2003, vol. 424, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 2. Juni 2003.

H. Hellinckx.

(029577.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

SOLITEX S.A. WARENVERTRIEB-IMPORT-EXPORT, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 55.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 juin 2003.

H. Hellinckx

Notaire

(029578.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

**UNIVERSAL CONCEPT S.A., Société Anonyme,
(anc. COMUL PROFESSIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.960.

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme COMUL PROFESSIONAL S.A., ayant son siège social à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial C page 14272 de 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 73.960.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à Beckerich, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Changement de dénomination et modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts.
- Transfert du siège social.
- Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article 2 des statuts.
- Modification du pouvoir de signature avec modification afférente du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts.
- Acceptation de la démission de deux administrateurs, révocation d'un administrateur, avec nomination de trois nouveaux administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.
- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes avec nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en UNIVERSAL CONCEPT S.A.

En conséquence, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de UNIVERSAL CONCEPT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la recherche, la création, la réalisation, la distribution et la diffusion de brevets en matière cosmétique, artistique ou autre.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée valablement par la signature exclusive de l'administrateur-délégué.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de leur poste d'administrateur de:

- Madame Arlette Verhulst, administrateur de société, demeurant à B-2650 Edegem, 62/006, Buizegemlei,
- Monsieur Salem Jartouh, administrateur de société, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 2, rue de Steinsel,

sans leur accorder décharge pour leur mandat.

L'assemblée révoque Monsieur Leo Staut, administrateur de société, demeurant à L-8077 Bertrange, 200A, rue de Luxembourg, de son poste d'administrateur, sans lui accorder décharge pour son mandat.

Elle nomme comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2008:

Madame Joëlle Wurth, préqualifiée,

Mademoiselle Laurence Stock, employée privée, avec adresse professionnelle à L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange,

Monsieur Joël Kakon, administrateur de société, demeurant à L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Joël Kakon, préqualifié, administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUCOM S.A., avec siège social à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen, de son poste de commissaire aux comptes sans lui accorder décharge pour son mandat.

Elle nomme comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2008, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille cent cinquante Euros (€ 1.150,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: J. Wurth, C. Noël, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 mai 2003, vol. 424, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 juin 2003.

U. Tholl.

(029995.3/232/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

UNIVERSAL CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.960.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 7 mai 2003 s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme UNIVERSAL CONCEPT S.A., savoir:

Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à Beckerich, 27, rue de Hovelange,

Mademoiselle Laurence Stock, employée privée, avec adresse professionnelle à L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange,

Monsieur Joël Kakon, administrateur de société, demeurant à L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué Monsieur Joël Kakon, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signé: J. Wurth, J. Kakon, L. Stock.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 juin 2003.

U. Tholl.

(029999.2/232/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

UNIVERSAL CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.960.

Statuts coordonnés suivant acte du 30 avril 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

U. Tholl.

(030001.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 93.778.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh day of the month of May.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CIBA SPEZIALITÄTENCHEMIE INTERNATIONAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, Switzerland, represented by Maître François Felten, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May, 2003.

2) CIBA SPEZIALITÄTENCHEMIE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, Switzerland, represented by Maître François Felten, prenamed by virtue of a proxy given on 21 May, 2003.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Corporation is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within Luxembourg City by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

The subscribed capital of the Corporation is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000) divided into one hundred and fifty (150) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share.

The authorised share capital of the corporation is set at one million Euro (EUR 1,000,000) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share.

Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of the month of March of each year at eleven a.m. and for the first time in the year two thousand and four.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a renewable period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the express consent of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by email, fax or telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents, including email, fax, telegram and telex.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation or by the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2003.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
1) CIBA SPEZIALITÄTENCHEMIE INTERNATIONAL AG, prenamed	149	149,000
2) CIBA SPEZIALITÄTENCHEMIE AG, prenamed	1	1,000
Total:	150	150,000

The shares have been paid up in full by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately four thousand Euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Peter Bürgin, Regional Manager Affiliate Financing, born on 3 March, 1951 in Basel, Switzerland, residing at Klybeckstrasse 141, CH-4002 Basel, Switzerland
- Harry Müller, Group Treasurer, born on 16 April, 1959 in Hamburg, Germany, residing at Klybeckstrasse 141, CH-4002 Basel, Switzerland
- Max Dettwiler, Head Taxes & Corporate Law, born on 5 March, 1952 in Reigoldswil, Switzerland, residing at Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, Switzerland
- Oliver Strub, Senior Corporate Counsel, born on 24 January, 1963 in Liestal, Switzerland, residing at Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, Switzerland
- Paul Penepent, Head Business Support Center Switzerland, born on 19 February, 1964 in Batavia, New York, United States Of America, residing at Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, Switzerland

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet (R. C. Luxembourg B 47.771).

Third resolution

The registered office is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausandunddrei, den sieben und zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) CIBA SPEZIALITÄTENCHEMIE INTERNATIONAL AG, eine Gesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, vertreten durch Herrn François Felten, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, gemäss einer Vollmacht ausgestellt am 21. Mai 2003.

2) CIBA SPEZIALITÄTENCHEMIE AG, eine Gesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, vertreten durch Herrn François Felten, vorbenannt, gemäss einer Vollmacht ausgestellt am 21. Mai 2003.

Die Vollmachten unter Privatschrift bleiben der gegenwärtigen Urkunde angefügt, nachdem sie von den Bevollmächtigten ne varietur unterzeichnet worden sind.

Diese Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form - Bezeichnung.

Zwischen den Zeichnern und allen zukünftigen Aktionären besteht eine Aktiengesellschaft in Form einer «société anonyme» unter der Bezeichnung CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Dauer.

Die Gesellschaft ist für eine unbeschränkte Dauer gegründet. Sie kann zu jeder Zeit durch einen, wie in Sachen Abänderung dieser Satzung getroffenen und in Artikel 18 vorgeschriebenen, Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Art. 3. Zweck.

Der Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Beteiligungen in jedweder Form in luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf jede andere Weise von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen, Auszahlungsanweisungen und

anderen Effekten, sowie der Besitz, die Verwaltung und der Ausbau solchen Effektenbestands. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen haben in anderen Körperschaften.

Die Gesellschaft kann jede Form von Darlehen aufnehmen und Obligationen und Schuldverschreibungen ausgeben. Die Gesellschaft kann jeder Zweigstelle oder Filiale Darlehen machen einschließlich der so gewonnenen Erlöse.

Sie kann jeder Zweigstelle oder Filiale Beistand leihen, Garantien ausstellen, Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen, und alle der Erfüllen ihrer Zwecke nützlichen Aktivitäten durchführen.

Art. 4. Geschäftssitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Grossherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort der Stadt Luxemburg verlegt werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrats können zusätzliche Zweigstellen oder Büros sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten aussergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Verwaltungsrats die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Beendigung dieser aussergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorläufige Massnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt.

Art. 5. Gesellschaftskapital - Aktien - Aktienzertifikate.

Das Aktienkapital beträgt hundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000) und ist in hundertfünfzig (150) Namensaktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (EUR 1.000) eingeteilt.

Das erlaubte Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Million Euro (EUR 1.000.000) und ist in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (EUR 1.000) eingeteilt.

Die Gesellschaft wird Namensaktienzertifikate ausgeben.

Ein Register der Aktionäre wird am Sitz der Gesellschaft gehalten. Dieses Register enthält den Namen eines jeden Inhabers, seinen Wohnsitz oder sein Wahlmizil, die Anzahl der in seinem Besitz befindlichen Aktien, die Zahlungen die auf jeder Aktie vorgenommen wurden und jede Übertragung von Aktien und das Datum einer solchen Übertragung.

Die Übertragung einer Aktie wird durch eine schriftliche Übertragungserklärung im Register eingetragen. Solche Übertragungserklärung wird durch den Käufer und Verkäufer oder durch Personen mit diesbezüglichen Bevollmächtigung dotiert und unterschrieben. Die Gesellschaft kann auch andere Dokumente als Beweis einer Übertragung annehmen.

Art. 6. Kapitalerhöhung.

Das Kapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, der wie in Sachen Abänderung dieser Satzung, gemäss Artikel 18, getroffen wurde.

Art. 7. Hauptversammlungen - Allgemeines.

Jede rechtmässig zusammengestellte Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die breiteste Zuständigkeit um Rechtsgeschäfte die im Zusammenhang mit dem Geschäft der Gesellschaft stets anzuordnen, auszuführen und zu genehmigen.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen in der vorliegenden Satzung unterliegen die Einberufung und der Ablauf der Versammlung den gesetzlichen Beschlussfähigkeits- und Fristbedingungen.

Sämtliche Aktien geben Recht auf eine Stimme vorbehaltlich der Einschränkungen, die vom Gesetz auferlegt sind. Die Aktionäre können sich in jeder Versammlung der Aktionäre von einer anderen bevollmächtigten Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telex bevollmächtigt ist.

Sofern nicht anders vom Gesetz vorgeschrieben werden die Beschlüsse in den ordnungsgemäss einberufenen Versammlungen der Aktionäre mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Personen getroffen.

Der Verwaltungsrat kann jedwede sonstigen, seitens der Aktionäre zwecks Beteiligung an einer Versammlung der Aktionäre zu erfüllenden, Bedingungen festlegen.

Falls jedoch alle Aktionäre bei einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert wurden, kann die Versammlung ohne vorheriges Einberufungsschreiben und ohne vorherige Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 8. Jahreshauptversammlung der Aktionäre.

Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in Luxemburg, in der Einladung bestimmten Ort, jeweils um elf Uhr morgens am dritten Freitag des Monats März eines jeden Jahres und zum ersten Mal im Jahr 2004 statt. Falls dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet die Versammlung am darauffolgenden Tag statt. Die ordentliche Generalversammlung kann im Ausland stattfinden, falls aussergewöhnliche Begebenheiten in der absoluten und endgültigen Beurteilung des Verwaltungsrates dies so erfordern.

Andere Generalversammlungen können an dem Ort und zu der Zeit stattfinden, die in den betreffenden Einladungen zur Generalversammlung angegeben sind.

Art. 9. Verwaltungsrat.

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, welche nicht unbedingt Aktionäre sein müssen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären in der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre für eine Amtsdauer gewählt, für eine maximal erneuerbare Zeitspanne von sechs Jahren und bis zur Ernennung und zum Dienstantritt ihrer Nachfolger, mit dem Vorbehalt jedoch, dass ein Verwaltungsratsmitglied jederzeit durch Beschluss der Aktionäre mit oder ohne Grund seines Amtes enthoben und/oder ersetzt werden kann.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds infolge eines Todesfalls oder Rücktritts oder sonstwie frei, so können die übrigen Mitglieder und der Buchprüfer zusammentreten und mit Stimmenmehrheit ein Verwaltungsratsmitglied bestellen, um diesen freien Posten bis zur nächsten Versammlung der Aktionäre zu besetzen.

Art. 10. Verfahren der Verwaltungsratssitzungen.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen und kann einen oder mehrere stellvertretende(n) Vorsitzende(n) ernennen. Des weiteren kann er einen Sekretär bestellen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss und mit der Erstellung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Versammlungen der Aktionäre beauftragt wird. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.

Falls ein Vorsitzender gewählt wurde, übernimmt er den Vorsitz sämtlicher Versammlungen der Aktionäre und des Verwaltungsrats; mangels eines Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Verwaltungsratsmitglieder jedoch ein anderes Verwaltungsratsmitglied mit Stimmenmehrheit der in solchen Versammlungen anwesenden Personen zum vorläufigen Vorsitzenden wählen.

Die Verwaltungsratssitzungen werden sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern mindestens vierundzwanzig Stunden im voraus durch eine schriftliche Mitteilung angekündigt, ausser in dringenden Fällen, in welchem Falle die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben anzugeben sind.

Auf dieses Einberufungsschreiben kann mittels ausdrücklicher Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder verzichtet werden. Individuelle Versammlungen, welche an Ort und Zeitpunkt, wie in dem zuvor vom Verwaltungsrat festgelegten Kalender angegeben, abgehalten werden, bedürfen keines gesonderten Einberufungsschreibens.

Jedes Verwaltungsratsmitglied ist berechtigt, sich in den Verwaltungsratssitzungen durch ein anderes schriftlich, per Email, per Fernschreiben, per Telegramm oder Telex bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied vertreten zu lassen.

Der Verwaltungsrat kann nur rechtsgültig beschliessen oder handeln, wenn mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder in der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied oder Geschäftsführer der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss das betroffene Verwaltungsratsmitglied oder der betroffene Geschäftsführer dem Verwaltungsrat dieses persönliche Interesse mitteilen, und darf keine solche Transaktion in Betracht ziehen oder diesbezüglich abstimmen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungssitzung teilhaben mittels Telefonzuschaltung oder jedem anderen gleichartigen Kommunikationsmittel welches allen an der Sitzung beteiligten Personen ermöglicht sich gegenseitig zu hören und sich miteinander zu verständigen. Eine Sitzung kann auch ausschliesslich mittels Telefonzuschaltung stattfinden. Diese Form der Teilnahme an einer Sitzung ist einer persönlichen Teilnahme gleichwertig. Zirkularbeschlüsse des Verwaltungsrates sind rechtsgültig beschlossen wenn sie schriftlich genehmigt worden sind von allen Verwaltungsratsmitgliedern. Eine derartige Genehmigung kann aus einem einzelnen oder mehreren Dokumenten bestehen, einschliesslich einer Email, einem Fernschreiben, einem Telegramm oder einem Telex.

Art. 11. Protokolle der Verwaltungsratssitzungen.

Die Protokolle sämtlicher Verwaltungsratssitzungen werden pro-tempore vom Vorsitzenden unterzeichnet, welcher den Vorsitz der Versammlung geführt hat.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorzulegen sind, werden von diesem Vorsitzenden, vom Sekretär oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Gesellschaftspolitik und die Richtlinien für die Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft festzulegen.

Alle Befugnisse welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtigen Satzungen der Versammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse im Hinblick auf die tägliche Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft und der Ausübung von Geschäften im Hinblick auf die Förderung der Gesellschaftspolitik und des Gesellschaftsgegenstandes an Verwaltungsratsmitglieder und Geschäftsführer der Gesellschaft übertragen, unter der Bedingung der vorherigen Zustimmung der Versammlung der Aktionäre. Er kann auch alle Befugnisse und spezielle Ermächtigungen an jede Person verleihen welche nicht ein Mitglied des Verwaltungsrats ist, alle Beamten und Angestellte ernennen und entlassen und ihre Löhne festsetzen.

Art. 13. Firmenzeichnung.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder Geschäftsführer verpflichtet denen die diesbezügliche Bevollmächtigung übertragen wurde, oder durch die Unterschriften jeder sonstigen vom Verwaltungsrat dazu bevollmächtigten Personen.

Art. 14. Satzungsmäßiger Wirtschaftsprüfer.

Die Geschäfte der Gesellschaft, werden von einem Buchprüfer überwacht. Dieser Buchprüfer braucht nicht selbst Aktionär zu sein. Der Buchprüfer wird von der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre für eine Amtsdauer gewählt, welche mit der darauffolgenden jährlichen Hauptversammlung abläuft und bis zur Ernennung seines Nachfolgers gilt. Der Buchprüfer bleibt im Amt, bis er wiedergewählt wird oder bis zur Ernennung seines Nachfolgers.

Der erste Buchprüfer wird von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, die unverzüglich nach Gründung der Gesellschaft stattfindet, und bleibt im Amt bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Aktionäre.

Der Buchprüfer, der im Amt ist, kann jederzeit durch Beschluss der Aktionäre mit oder ohne Grund seines Amtes enthoben werden.

Art. 15. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Datum der Gesellschaftsgründung beginnt und am einunddreissigsten Dezember 2003 endet.

Art. 16. Gewinnverteilung.

Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden dem vom Gesetz verlangten Reservefonds zugewiesen. Diese Zuweisung ist nicht mehr verlangt, sobald und so lange wie dieser Reservefonds sich auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft, wie in Artikel fünf dieser Satzung bestimmt oder, wie von Zeit zu Zeit erhöht oder herabgesetzt, wie in Artikel sechs bestimmt, beläuft.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt, folglich der Anweisungen des Verwaltungsrates wie über den Restbetrag des jährlichen Reingewinns verfügt wird und jemals den vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Betrag zu überschreiten.

Festgesetzte Dividenden werden in einer vom Verwaltungsrat festgesetzten Währung ausbezahlt und werden in dem vom Verwaltungsrat festgesetzten Ort und Zeitpunkt ausbezahlt. Der Verwaltungsrat kann den Wechselkurs, der anwendbar ist, um Dividendenfonds in ihre Zahlungswährung zu übertragen, endgültig bestimmen.

Zwischendividenden können gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, und auf Beschluss des Verwaltungsrates und Zustimmung des Buchprüfers, gezahlt werden.

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Rechtspersonen sein können), die von der diese Auflösung beschliessenden Versammlung der Aktionäre ernannt werden, die ebenfalls ihre Befugnisse und ihre Vergütung festlegt.

Art. 18. Satzungsänderungen.

Die vorliegende Satzung kann von einer Versammlung der Aktionäre, die nach den Luxemburger Gesetzen ordentlich, was die Beschlussfähigkeit und die Stimmabgabe betrifft, einberufen ist, abgeändert werden.

Art. 19. Anwendbares Recht.

Sämtliche nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehenen Angelegenheiten unterliegen dem Gesetz vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, sowie dessen Abänderungen.

Festgesetzte aber nicht ausbezahlte Dividenden während 5 Jahren können danach nicht mehr vom Teilhaber der Aktien beansprucht werden, verfallen und fallen zurück an die Gesellschaft. Es werden keine Zinsen bezahlt auf festgesetzte Dividenden welche nicht beansprucht worden sind und welche die Gesellschaft besitzt im Namen des Inhabers der Aktie.

Ausgaben

Die Ausgaben, entstanden durch die Gründung der Gesellschaft, und welche von der Gesellschaft getragen werden, wurden auf ungefähr vier tausend Euro geschätzt.

Unterzeichnung und Bezahlung

Das Kapital wurde wie folgt unterzeichnet und bezahlt:

Aktieneigentümer	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Aktien
1) CIBA SPEZIALTIÄTENCHEMIE INTERNATIONAL AG vorbenannt	149.000 EUR	149
2) CIBA SPEZIALTIÄTENCHEMIE AG vorbenannt	1.000 EUR	1
Total:	150.000 EUR	150

Alle Aktien wurden voll eingezahlt, wenn der Beweis dem unterschreibenden Notar vorgelegt wurde.

Bestätigung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

Hauptversammlung der Aktionäre

Die obengenannten Personen, die das ganze gezeichnete Kapital vertreten und sich selbst als ordentlich versammelt bezeichnen, haben sofort eine Generalversammlung der Aktionäre einberufen.

I. Die Versammlung hat als Verwaltungsratsmitglieder für eine Dauer welche bei der nächsten Jahreshauptversammlung der Aktionäre abläuft, folgende Personen bestellt:

Vorsitzender:

- Peter Bürgin, Regional Manager Affiliate Financing, geboren am 3. März 1951 in Basel, Schweiz, wohnhaft in Klybeckstrasse 141,4057 Basel, Schweiz
- Harry Müller, Group Treasurer, geboren am 16. April 1959 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in Klybeckstrasse 141,4057 Basel, Schweiz
- Max Dettwiler, Head Taxes & Coporate Law, geboren am 5. März 1952 in Reigoldswil, Schweiz, wohnhaft in Klybeckstrasse 141,4057 Basel, Schweiz
- Oliver Strub, Senior Corporate Counsel, geboren am 24. Januar 1963 in Liestal, Schweiz, wohnhaft in Klybeckstrasse 141, 4057 Basel, Schweiz
- Paul Penepent, Head Business Support Center Switzerland, geboren am 19. Februar 1964 in Batavia, New York, Vereinigte Staaten von Amerika, wohnhaft in Klybeckstrasse 141,4057 Basel, Schweiz

II. Die Versammlung hat als Prüfer bestellt:

ERNST & YOUNG S.A., L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet (R. C. Luxembourg B 47.771).

III. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: F. Felten, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. vol.139S, fol. 17, case 10. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

J. Elvinger.

(030120.3/211/456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

VALAIS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 93.775.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth of June.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Ture Stendahl, administrateur de société, born in Stockholm the 8th of May 1952, residing in CH-1936 Verbier, Chalet les Phalènes,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 29th of May 2003, delivered at Stockholm.

The above proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which he intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is VALAIS INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- €) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- €) per share.

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mister Ture Stendahl, prenamed, fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate, the shares are freely transferable among associates. The share transfer *inter vivos* to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five per cent of the

company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five per cent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company shall be represented and committed by the signatures of any two managers acting jointly.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate(s) who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associate(s) refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2003.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand six hundred euro (1,600€).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, with professional address in Luxembourg,
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, with professional address in Luxembourg,
- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg the 10th of December 1960, with professional address in Luxembourg.

II. The company's address is fixed at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg City.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Ture Stendahl, administrateur de société, né à Stockholm le 8 mai 1952, demeurant à CH-1936 Verbier, Chalet les Phalènes,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 29 mai 2003 à Stockholm.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de VALAIS INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Ture Stendahl, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Dans le cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cent euros (1.600€).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant à Luxembourg,
- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant à Luxembourg.

II. Le siège social de la société est fixé au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg-Ville.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2003, vol. 523, fol. 14, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 juin 2003.

J. Gloden.

(029973.3/213/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

KOMERIAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 84.890.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 avril 2003 que:

- Mademoiselle Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Christophe Antinori, démissionnaire.

- Monsieur Guillaume De Villenaut, juriste, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Richard Gauthrot, démissionnaire.

- Monsieur Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Blaise Garban, démissionnaire.

- la Société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Raymond Henschen, démissionnaire.

- La durée de l'ensemble des mandats est fixée à 6 ans et prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029459.3/793/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

ENVIROTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.039.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENVIROTRANS S.A.

Signatures

(029300.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

ATECH CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.789.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.961.

Le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 s'élève à USD 667.399,- compte tenu du report à nouveau s'élevant à USD 146.212,- le bénéfice distribuable s'élève à USD 813.611,- que l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2003 a décidé de répartir comme suit:

- Dividende	700.000,- USD
- Report à nouveau	113.611,- USD

Pour RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029329.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

NERIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.215.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

NERIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

STAR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 46.436.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(029338.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VALFOND MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF01816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(029365.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VALFOND MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF01817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(029366.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VALFOND MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF01819, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(029367.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

TESS-CAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 68, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 22.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TESS-CAT, S.à r.l.

Signature

(029375.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LIMMO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 75.727.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour LIMMO INVESTMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(029403.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LIMMO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 75.727.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour LIMMO INVESTMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(029398.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SOMTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 60.361.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

G.E CREDIT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.225.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF01072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2003.

Signature.

(029485.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MENUISERIE SAUBER JULES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 25, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(029404.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MAXIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 4, route de Holtz.

R. C. Luxembourg B 92.553.

L'an deux mille trois, le quinze juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MAXIMA S.A., avec siège social à L-8812 Bigonville, 4, route de Holtz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2003, en voie de publication Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 92.553.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Denise Gelhausen-Muller, administratrice de société, demeurant à Bigonville.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Fernand Gelhausen, administrateur de société, demeurant à Bigonville et comme scrutateur Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois cent trente (330) actions représentatives du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

modification du régime actuel des signatures sociales et adaptation afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer le régime actuel de signature des administrateurs de la société et de modifier, en conséquence, le dernier alinéa de l'article 6, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** A l'égard des tiers, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué de la société.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.45 heures.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Gelhausen-Muller, F. Gelhausen, A. Bastendorff, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2003, vol. 610, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 mai 2003.

M. Cravatte.

(901239.3/205/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2003.

IMMOBILIERE CARLO FISCHBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.790.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01903, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2003.

Pour IMMOBILIERE CARLO FISCHBACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(029409.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

AGRAMI S.A., Société Anonyme.**Capital social: 30.986,69 EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.826.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

R. P. Pels.

(029292.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

CHINA INSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.554.

In the year two thousand and three, on the sixteenth of May.
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CHINA INSURANCE COMPANY S.A., a stock company, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, registered at the R. C. under the number B 43.554, incorporated by a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, dated April 9th, 1993, published in the Mémorial C, number 308 of June 28th, 1993, amended by a deed of the prenamed notary Frank Baden dated June 28th, 1993, published in the Mémorial C, number 435 of September 18th, 1993, amended by a deed of the undersigned notary dated August 18th, 1995, published in the Mémorial C, number 575 of November 11th, 1995 and amended by a deed of the undersigned notary dated February 6th, 1997, published in the Mémorial C, number 287 of June 10th, 1997.

The meeting was presided by Mr Weimin Zheng, manager, residing in Rotterdam (Netherlands), who appointed as secretary Mr Léon Rentmeister, private employee, residing in Dahl.

The meeting elected as scrutineer Mr Zhen Yang, department manager, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- 1) Conversion of the capital currency from Luxembourg francs (LUF) into euro (€).
- 2) Subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the articles of incorporation.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert the capital currency from Luxembourg francs (LUF) into euro (€) at the rate of one euro (€ 1.-) for forty point three thousand three hundred and ninety-nine Luxembourg francs (LUF 40,3399) and to fix it at four million two hundred fourteen thousand one hundred and eighty-nine euro ninety-two cent (€ 4,214,189.92).

Second resolution

The meeting decides to decrease the capital by an amount of one thousand five hundred and eighty-nine euro and ninety-two cent (€ 1,589.92) so as to reduce it from four million two hundred fourteen thousand one hundred and eighty-nine euro ninety-two cent (€ 4,214,189.92) to four million two hundred twelve thousand and six hundred euro (€ 4,212,600.-), without reduction of the number of shares, and to fix the share par value at twenty-four euro seventy-eight cent (€ 24.78) per share.

The one thousand five hundred and eighty-nine euro and ninety-two cent (€ 1,589.92), representing the decreased capital, will be allocated to a special reserve account concerning the converted capital.

Third resolution

Accordingly to the above resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation to be read as follows:

«The subscribed capital is fixed at four million two hundred twelve thousand and six hundred euro (€ 4,212,600.-), represented by one hundred and seventy thousand (170,000) shares with a par value of twenty-four euro seventy-eight cent (€ 24.78) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately eight hundred euro (€ 800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Bascharage at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the French version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHINA INSURANCE COMPANY S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, inscrite au R. C. sous le numéro B 43.554, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 308 du 28 juin 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden en date du 28 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 435 du 18 septembre 1993, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 18 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 575 du 11 novembre 1995 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 287 du 10 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Weimin Zheng, manager, demeurant à Rotterdam (Pays-Bas), qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Zhen Yang, department manager, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Conversion de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (€).

2) Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront annexées au présent acte.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en euros (€) au cours d'un euro (€ 1,-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) et de le fixer à quatre millions deux cent quatorze mille cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-douze cents (€ 4.214.189,92).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-douze cents (€ 1.589,92) pour le porter de quatre millions deux cent quatorze mille cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-douze cents (€ 4.214.189,92) à quatre millions deux cent douze mille six cents euros (€ 4.212.600,-), sans réduction du nombre d'actions, et de fixer la valeur nominale des actions à vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (€ 24,78) par action.

Les mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-douze cents (€ 1.589,92), représentant le capital réduit, seront affectés à un compte de réserve spécial concernant le capital converti.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à quatre millions deux cent douze mille six cents euros (€ 4.212.600,-), représenté par cent soixante-dix mille (170.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (€ 24,78) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: W. Zheng, L. Rentmeister, Z. Yang, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2003, vol. 427, fol. 15, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 juin 2003.

A. Weber.

(029579.3/236/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CHINA INSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(029580.3/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

ECO EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 82.390.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(029298.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MIRO FASSADEN, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 17, Simengseck.

H. R. Luxemburg B 54.488.

Im Jahre zweitausendunddrei, am sechsten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze in Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Michael Rock, Stukkateurmeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Kapellenstrasse 11.

2) Frau Martina Weber, Bauzeichnerin, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Kapellenstrasse 11.

Diese Komparenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sind sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MIRO FASSADEN, GmbH, mit Sitz in Wellenstein, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 325 vom 4. Juli 1996, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000.- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000.- LUF), vollständig eingezahlt.

Alsdann erklären die vorgenannten Komparenten folgende Beschlüsse zu fassen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5471 Wellenstein, rue Borgeck nach L-5441 Remerschen, 17, Simengseck.

Dementsprechend wird Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Kapital der Gesellschaft mit Rückwirkung zum 1. Januar 2002, in Euro umzuwandeln, zum festgesetzten Kurs von 40,3399 LUF zu 1,- Euro, somit die Gesellschaft ein Kapital von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (12.394,68 EUR) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile, mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 EUR).

Dementsprechend wird Artikel 4 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (12.394,68 EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile, mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 EUR), vollständig eingezahlt und welche gezeichnet sind wie folgt:

1) Herr Michael Rock, Stukkateurmeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Kapellenstrasse 11, einhundertzwanzig Anteile.....	120
2) Frau Martina Weber, Bauzeichnerin, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Kapellenstrasse 11, dreihundertachtzig Anteile.....	380
Total: fünfhundert Anteile.....	500

Worüber Protokoll, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Rock, M. Weber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2003, vol. 466, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juin 2003.

A. Lentz.

(029575.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

MIRO FASSADEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 17, Simengseck.

R. C. Luxembourg B 54.488.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juin 2003.

A. Lentz.

(029576.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

TEAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 6.329.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 mai 2003

(...)

«Les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Coens, Pierre Gustin, Ray Hemstock et Olivier Suwier viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004, statuant sur les comptes de l'exercice 2003. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Yves Mertens et Monsieur Henri Dequae viennent également à échéance à l'issue de la présente assemblée et ils ne se représentent pas aux suffrages de celle-ci.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Ken Sharp, Begonialaan 22, 3080 Vossem, pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004, statuant sur les comptes de l'exercice 2003. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat du commissaire aux comptes, Madame Liliane Caris, vient également à échéance à l'issue de cette assemblée et elle ne se représente pas aux suffrages de celle-ci. L'assemblée décide de nommer comme commissaire Monsieur Benoit Stainier, avenue de l'Indépendance 28, B-1081 Bruxelles, pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004, statuant sur les comptes de l'exercice 2003.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029389.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

TEAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 6.329.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(029401.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

BLUE LION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.316.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 9 mai 2003 que:

- Les mandats de tous les administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs:

1. M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, né le 29 décembre 1967 à Jupthaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

2. M. Hugo Neuman, directeur de sociétés, né le 21 octobre 1960, à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

3. TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 84. 993, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

- Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous n° B 46.498 en tant que commissaire aux comptes.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029405.3/805/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MR. BIFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Differdange/Niedercorn.
R. C. Luxembourg B 63.299.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01906, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2003.

Pour MR. BIFF, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(029411.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VALTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 87.384.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 10 mai 2003, que:

L'assemblée décide de mettre fin, à dater du 10 mai 2003, au mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud Dubuisson.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Arnaud Dubuisson la société WORLD ACCESS SYSTEMS L.L.C., établie et ayant son siège social à Newark, 113, Professional Center, Delaware 19711 - 3258 (U.S.A.).

L'assemblée décide de nommer, à dater du 10 mai 2003, la société WORLD ACCESS SYSTEMS L.L.C. comme nouvel administrateur-délégué de la Société.

Pour extrait conforme

Pour la Société

M^e C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029494.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MARK I, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.
H. R. Luxembourg B 86.480.

Gesellschafterbeschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt auf der heutigen außerordentlichen Gesellschafterversammlung, den bisherigen Sitz der Gesellschaft MARK I, S.à r.l., 29, rue Jean-Pierre Brasseur in L-1258 Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Dezember 2002 in 13, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 29. November 2002.

MARK I, S.à r.l.

R. Kusch

Geschäftsführer und alleiniger Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02272. – Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029330.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MARK I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 86.480.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029332.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.757.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Jacques Claeys, employé privé, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour POLOWANIE S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029513.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.
